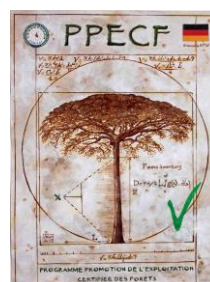


Formulaire de demande de Co-financement
 A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



PARTIE I

à travers la KFW

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	Consortium ETICWOOD SL
Nom du contact	Jérôme Laporte
Adresse	Camino del Cierrín de la Moría S/N 33567 Ribadesella (Sebreño) – Espagne
Téléphone	+34 618 547 967
Fax :	
E-mail :	j.laporte@eticwood.com

Nom de l'organisation / société	Gembloux Agro-Bio Tech (Université de Liège)
Nom du contact	Barbara Haurez
Adresse	Passage des Déportés, 2, B-5030 Gembloux, Belgique
Téléphone	+32 476 29 82 37
Fax :	
E-mail :	barbara.haurez@uliege.be

Nom de l'organisation / société	Pallisco SARL
Nom du contact	Paul Lagoute
Adresse	478, Avenue des Cocotiers BP 394, Douala, Cameroun
Téléphone	+237 677 707 417
Fax :	
E-mail :	info@pallisco-cifm.com

Nom de l'organisation / société	CIB-OLAM
Nom du contact	Vincent Istace
Adresse	BP 41, Ouesso, République du Congo
Téléphone	+242 06 510 4340
Fax :	

E-mail :	rcongo@olamnet.com
-----------------	--------------------

Nom de l'organisation / société	CFT
Nom du contact	Karim Ammacha
Adresse	PK 09, Route Bangboka Quartier Kilanga Kisangani, RDC
Téléphone	+243 854 000 005
Fax :	
E-mail :	karim@cft-drc.com

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

SECODEV : Valorisation des Services ECOSystémiques pour le DÉveloppement des populations riveraines des concessions certifiées

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Proposition soumise par le consortium formé par Eticwood SL (Société Limitée), Gembloux Agro-Bio Tech (Université de Liège), ainsi que les entreprises forestières Pallisco SARL, CIB-OLAM SA et CFT SARL.

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
Cameroun	Est	UFAs Pallisco
RDC	Tchopo	UFAs CFT
Congo	Likouala	UFAs CIB

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début - Date fin	du 01/08/2020 au 31/07/2021
Durée	12 mois
Budget estimé	382.743 euros
Financement demandé	199.443 euros

6. RESUME DU PROJET

1. Contexte

La plupart des projets agricoles au bénéfice des populations rurales du Bassin du Congo entrepris par des ONG et des entreprises forestières se sont soldés par des échecs. Les principales causes citées sont notamment un manque d'appropriation (des cultures « imposées » trop éloignées des systèmes de production traditionnels des populations), des problèmes de liquidité permettant aux agriculteurs d'attendre la mise en production ou le manque de débouchés pour la production (FAO, 2011)¹.

D'un autre côté, les entreprises forestières certifiées d'Afrique centrale font face à des difficultés croissantes pour le maintien de leur certificat : stagnation du marché, coûts et exigences du

¹ FAO, 2011. Produire plus avec moins. Guide à l'intention des décideurs sur l'intensification durable de l'agriculture paysanne. Rome, 116 p.

processus de certification. En conséquence, différentes entreprises explorent la possibilité de faire évoluer leur modèle économique, notamment par le développement d'une production agricole réalisée en collaboration avec les populations riveraines. En outre, les entreprises estiment que des revenus pourraient ainsi être générés pour financer des activités annexes à la production ligneuse et indispensables au maintien des certificats FSC ou PAFC : appui et mise en œuvre d'activités de développement social, réalisation de plantations ligneuses, activités de protection de la faune.

Le projet proposé vise ainsi à appuyer les populations riveraines dans la structuration de la filière cacao, une culture déjà pratiquée par la majorité d'entre elles, tout en posant les bases d'un nouveau modèle économique pour les exploitants forestiers.

Le projet entend capitaliser en particulier sur les résultats de l'étude pilotée par l'ATIBT, financée par le FFEM, menée par le consortium Eticwood SL – Gembloux Agro-Bio Tech – Pallisco, réalisée dans les concessions de Pallisco (Cameroun) et de Tranchivoire (Côte d'Ivoire). Ce projet a permis de développer un *Guide pour le montage de projets agroforestiers à destination des entreprises forestières* (Sanial et al, 2020)². Celui-ci (i) illustre les différents intérêts pour une société forestière à intégrer la cacaoculture dans le champ de ses activités, (ii) décrit différents modèles envisageables de partenariats entre secteur cacao et secteur forestier. Un retour d'expériences de plusieurs projets permet d'en analyser les facteurs de réussite et les limites, (iii) fournit un répertoire des partenaires financiers et technique qui peuvent être sollicités et (iv) propose une réflexion sur les pistes de certifications agroforestières.

La deuxième phase du projet ATIBT a étudié la faisabilité de deux projets agroforestiers cacao à destination des entreprises forestières en Afrique de l'Ouest et Centrale (publication du rapport prévue en août 2020). Elle a eu notamment les résultats suivants :

- **Une analyse de la filière cacao dans la zone riveraine des concessions de Pallisco** (25 villages enquêtés, 235 producteurs rencontrés individuellement et 461 participants aux réunions de groupe) mettant en évidence :
 - Une production annuelle moyenne totale estimée de l'ordre de 800 T/an ;
 - Des rendements très faibles, de l'ordre de 135 kg/ha pour les villages les plus dynamiques (contre plus de 500 kg/ha en RCI). Ces chiffres sont essentiellement dus à une mauvaise gestion de l'ombrage et de l'absence de traitements phytosanitaire ;
 - Une qualité de cacao très médiocre en raison d'un manque de maîtrise des techniques de séchage ;
 - Une dynamique croissante de création de nouveaux champs au détriment de la forêt (plus de 800 ha de plantations prévues pour les années à venir) ;
 - Un potentiel de croissance important en raison de nombreuses jeunes plantations (la majorité a moins de 10 ans) qui entreront en production dans les prochaines années, des récoltes non systématiques, des problèmes sanitaires et d'ombrage, des projets de création de nouvelles cacaoyères.
- **La mise en place d'un partenariat entre Pallisco et Barry-Callebaut** pour :
 - La réalisation d'un pilote de collecte - traitement du cacao dans la zone riveraine des concessions de Pallisco d'ici à la fin de l'année 2020 et qui devrait porter sur au moins 100 T de fèves (soit un chiffre d'affaire de l'ordre de 170.000 €). Lors de ce pilote, Pallisco réaliserait la récolte, la manutention, le conditionnement, le séchage et le transport des fèves jusque Douala, alors que Barry Callebaut achèterait les fèves directement aux planteurs. Ce pilote a pour ambition de tester les modalités de collaboration entre les entreprises pour définir les modalités d'une seconde phase de partenariat.

² Sanial E., Laporte J., Haurez B., Doucet JL. 2020. Guide pour le montage de projets agroforestiers à destination des entreprises forestières. ATIBT, FFEM, 80 p.

- Lors de cette seconde phase, les entreprises souhaitent structurer la filière cacao dans la zone en vue de limiter son impact sur l'environnement et en augmentant les bénéfices des planteurs, au travers des activités suivantes :
 - Mise en place d'un conseil agronomique renforcé pour augmenter les rendements de cacao sur les parcelles existantes (un doublement des rendements à l'ha est attendu) et diminuer la nécessité de création de nouveaux champs ;
 - Accompagnement des planteurs dans une démarche de certification bio et UTZ/Rainforest Alliance en vue d'apporter une plus-value aux planteurs ;
 - Mise en place d'un sourcing en direct pour Barry Callebaut en vue de diminuer le nombre d'intermédiaires et donc d'augmenter la part payée aux planteurs ;
 - Mise en place d'un centre logistique au départ de Mindourou pour assurer les opérations de transport, séchage et conditionnement en vue d'assurer la qualité des fèves et leur homogénéité ;
 - Mise en place d'un système de monitoring pour le suivi des nouvelles plantations en vue d'assurer une production *zero deforestation*.

Cette étude a par ailleurs permis de mieux comprendre le secteur cacaoyer d'Afrique Centrale et d'en établir ses principales caractéristiques :

a. Une culture de rente, le cacao, déjà cultivée en périphérie de plusieurs concessions forestières, dont Pallisco, CFT et CIB-OLAM

Bien que le cacao soit déjà cultivé depuis plusieurs décennies en Afrique centrale, les populations locales sont demandeuses d'encadrement et de débouchés stables pour leurs fèves.

En effet, les enquêtes de terrain ont démontré que les systèmes de culture étaient très peu productifs en raison de problèmes phytosanitaires (gestion de l'ombrage essentiellement), d'intrants inappropriés et de stockage des fèves inadéquat engendrant des pourritures.

De plus et en raison du manque d'infrastructures et de leur isolement géographique, les planteurs doivent passer par de nombreux intermédiaires pour vendre leur production. Leurs prix sont donc très inférieurs aux prix des marchés, ce qui ne leur permet pas de générer suffisamment de revenus pour investir à l'amélioration de leur production.

b. Un risque de développement du cacao à la « mode ivoirienne » : intrants chimiques et déforestation

Bien que la production en Afrique Centrale soit encore très faible comparée à celle de la Côte d'Ivoire, on observe dans certains pays une dynamique croissante de création de nouvelles plantations. Dans le cas du Cameroun par exemple, où l'Etat s'est engagé à développer le cacao, les planteurs sont de plus en plus encouragés par les autorités à utiliser des produits phytosanitaires alors que les foyers de déforestation pour l'agriculture augmentent.

En agissant rapidement et avant la généralisation des intrants chimiques et d'itinéraires techniques orientés vers une productivité maximale, il y a donc une opportunité à saisir pour encadrer cette production afin de créer un cacao « responsable » à forte valeur environnementale et sociale, en développant des modes de cultures qui ne se feront pas aux dépens de la forêt et qui seront compatibles avec une production agricole biologique.

c. Des sociétés forestières ayant déjà initié des projets focalisés sur le cacao en partenariat avec les populations riveraines à leurs concessions

CIB-OLAM (Congo) a réalisé d'importants investissements (350 planteurs formés, 3 millions de plants distribués, 2 800 ha plantés) entre 2014 et 2016, dans le cadre du Plan National de Développement Cacao (PND Cacao). L'état n'ayant pas honoré ses engagements financiers, l'entreprise a dû se

désengager du projet. Alors que les plants arrivent aujourd'hui, dans leur phase productive, les planteurs ne disposent pas de marché pour écouler leur production.

CFT (RDC) a étudié la mise en place d'un projet de plantation de cacao à grande échelle (15 000 ha) dans la zone de développement rurale de ses concessions et s'est engagée à en acheter la production. Le dimensionnement du projet est basé sur les capacités d'achat de CFT ainsi que des possibilités d'évacuation fluviale. L'expertise technique sur le sujet et la filière de commercialisation font actuellement défaut. Une assistance technique aux planteurs a déjà été fournie par l'ONG SPA (Solidarité pour la Promotion de l'Agriculture), appuyée par la CFT, sous la forme de formations à plus d'une centaine de planteurs.

Pallisco (Cameroun) a étudié la faisabilité de l'appui aux planteurs de cacao riverains de ses concessions pour le développement d'une filière cacaoyère responsable (au moins 30 villages et 400 planteurs concernés).

En partenariat avec des chocolatiers (voir point d, ci-dessous), ces entreprises souhaitent donc étudier la possibilité d'intégrer l'activité cacaoyère aux activités d'exploitation forestière. Devenant un maillon de la filière cacao, l'entreprise forestière pourra envisager de racheter les fèves aux producteurs en mettant ses moyens logistiques à profit. Cela peut avoir plusieurs intérêts, selon le degré d'implication de l'entreprise. Si l'entreprise investit dans un centre de fermentation et de séchage, elle achète le cacao frais, soulage les producteurs de cette tâche et peut chercher à améliorer la qualité des fèves par une fermentation et un séchage de qualité. Acheter du cacao permet de diversifier ses propres sources de revenus mais aussi de renforcer les revenus des producteurs en réduisant les intermédiaires dans la chaîne de valeurs. Cette approche appelée « *Bean to bar* »³ offre un levier pour donner une meilleure part de valeur ajoutée aux producteurs.

d. Intérêt de chocolatiers et d'importateurs pour la production d'un cacao à forte valeur environnementale et sociale

L'essentiel du cacao produit en Afrique provient de Côte d'Ivoire où les grandes entreprises chocolatières disposent d'accord d'exclusivité avec des coopératives de planteurs de cacao pour l'achat de leur production. En Afrique Centrale, à l'inverse, le cacao est généralement produit par une multitude de planteurs individuels vendant leur production à des récolteurs qui acheminent le cacao vers les ports d'exportation pour le revendre aux grandes entreprises chocolatières. Cette faible structuration des planteurs permet aux chocolatiers de considérer le Bassin du Congo comme un « nouvel El Dorado » pour développer et sécuriser de nouveaux approvisionnements.

Dans ce contexte, **différents chocolatiers (tels que Galler et Barry Callebaut – partenaires de cette étude cf. appendice)** souhaitent mettre en place des collaborations avec des entreprises forestières et/ou des coopératives de planteurs dans le Bassin du Congo pour y produire un cacao à fort impact positif environnemental et social. Ce modèle a déjà été testé en Côte d'Ivoire où il a permis à des coopératives de planteurs de se structurer pour augmenter leur production, de bénéficier de nouvelles sources de financement et d'accéder à des certificats de bonne gestion environnementale.

Les chocolatiers ne disposent toutefois pas encore de partenaires dans le Bassin du Congo pour y monter de tels projets. Dans ce cadre et comme cela a été remarqué lors de l'étude réalisée pour le compte de l'ATIBT, les concessionnaires forestiers pourraient donc servir à minimum d'intermédiaires pour ces projets, en se positionnant à l'interface avec les populations riveraines et la filière.

D'autre part, la SNCF en partenariat avec la Brasserie des Carrières, souhaite s'approvisionner en chocolat issu de concessions ou de périphérie de concessions gérées par des sociétés auprès

³ Le terme « Bean-to-bar » vient de l'anglais et signifie littéralement « de la fève à la tablette ». Concrètement, le « Bean-to-bar » pourrait être défini comme un lieu où le chocolatier prend en charge toutes les étapes de la fabrication d'une tablette de A à Z. Ce procédé demande donc d'assurer une origine du cacao et permet d'associer un chocolat avec un terroir particulier. Plus d'informations sur <https://www.bean-to-bar.be/>

desquelles elle collabore pour ses approvisionnements en bois tropical. Ce chocolat « responsable » serait destiné dans un premier temps aux employés de la SNCF⁴ avant d'être écoulé dans ses réseaux de distribution.

Enfin, ce montage de projet impliquant les concessionnaires dans une filière agro-alimentaire, est sans doute un modèle appelé à se développer : en effet, face à un doublement démographique de l'Afrique centrale à l'horizon 2050, il n'est pas interdit de penser que, dans un futur proche, les concessions forestières, seront sollicitées par les Etats, pour produire des vivriers afin de maintenir, un niveau d'autosuffisance alimentaire minimum. Le projet actuel orienté vers une culture d'exportation, pourrait donc s'étendre à d'autres cultures, pour lesquelles, le savoir-faire des forestiers certifiés, sera un atout majeur (remembrements de terroirs villageois, CLIP, système d'informations géographiques, aménagement de paysannats [pistes, micro-barrages, irrigation etc.]) afin d'apporter une réponse rapide et efficace à la sécurité alimentaire de ces pays.

Outre les aspects sociaux et environnementaux du projet, Il y a donc un enjeu méthodologique important [qui dépasse la simple culture du cacao] pour la mise en place des premiers projets de collaboration en Afrique Centrale entre chocolatiers, planteurs et concessionnaires forestiers pour la production d'un cacao à forte valeur environnementale et sociale.

Pour l'heure, la mise en place du partenariat entre Pallisco et Barry Callebaut pour la réalisation du pilote de collecte - traitement du cacao dans la zone riveraine des concessions de Pallisco témoigne de l'engagement de ces chocolatiers au-delà de la simple « volonté exploratoire ». Ce projet pilote générera un chiffre d'affaire attendu de plus de 170.000 € en 2020.

Ce chiffre d'affaire a été calculé de la manière suivante :

- Le coût des prestations de Pallisco pour la récolte dans les villages, la logistique et le traitement des fèves a été estimé entre 89 et 155 FCFA/kg de fève en fonction de l'appui agronomique apporté aux planteurs. Un coût prévisionnel de 100 FCFA/kg a été retenu pour la réalisation du pilote ;
- Barry Callebaut est prêt à s'engager sur un prix d'achat de la fève de cacao à 10 % sous le cours du cacao à la bourse de Londres, c'est-à-dire un prix d'achat limite de 1 103 FCFA/kg sur base des cours moyens observés en 2018 et 2019 ;
- Sur ces deux dernières années, les producteurs de cacao ont vendu leur production à un prix compris entre 840 et 896 FCFA/kg. Etant donné le raccourcissement de la chaîne d'intermédiaires, il a été prévu de les rémunérer à au moins 1000 FCFA/kg, si les cours se maintiennent, lors du montage du pilote ;
- Si le pilote est réalisé sur 100 T de fèves, le chiffre d'affaire total attendu sera de l'ordre de $100 \times (1.000 + 100) = 1.100.000$ FCFA, soit 170 000 €.

e. Des fonds d'investissement et de garantie à fort impact social et environnemental permettant de mobiliser la finance climat & répondre aux engagements zéro-déforestation

Différents fonds d'investissement contactés lors de l'étude et repris dans le guide **en annexe III**, montrent un intérêt marqué de ces derniers à collaborer avec des entreprises forestières en vue de développer des filières cacao responsables dans les zones riveraines des concessions.

En Europe, ces fonds sont alimentés par le secteur public (aide pour le développement) et le secteur privé dont notamment les institutions bancaires & grandes entreprises, qui pour améliorer leur bilan environnemental et social, ont pris des engagements en matière de préservation de l'environnement (déclaration de New York, de Paris, etc.). A ces fonds d'investissement, s'ajoutent les marchés du carbone (notamment volontaires) qui permettent de contribuer au financement de ces projets au travers de l'achat des réductions d'émissions engendrées par ces projets (ex-post

⁴ A titre d'exemple, pour le seul siège de Paris, la SNCF compte plus de 10.000 employés consommant « quotidiennement » un carré de chocolat avec leur café.

et/ou ex-ante), généralement certifiées par des standards tels que VCS, Gold Standard, Plan Vivo, ACR, etc.

Aujourd'hui, en Afrique Centrale, différents fonds d'investissement cherchent à monter des projets avec des ONG locales pour la mise en place de chaîne d'approvisionnement en produits agricoles. Toutefois, ces ONG disposent rarement des compétences techniques et des moyens logistiques suffisants dans la mise en oeuvre de tels projets, assurer le suivi-évaluation sur le long terme, et leur emprise géographique est généralement très limitée. A contrario, les entreprises forestières certifiées disposent souvent d'équipes qualifiées pour l'encadrement et le suivi des projets de développement communautaires sur des superficies importantes. Elles peuvent aussi, à travers leurs actions sociales, apporter des contributions importantes en garantissant par exemple l'achat et le transport des productions, mettre en place au niveau de leur concessions des pépinières, éviter les conflits d'usage, etc.

Ainsi, ces fonds d'investissement et les possibilités offertes par le marché volontaire pour la vente des crédits carbone permettraient de renforcer les besoins en financement de ces projets à la fois pour les questions relatives à l'investissement (par exemple en préfinançant l'achat des fèves dans l'attente de la mise en production des plants pour pallier aux problèmes de liquidité des planteurs) et à la pérennisation des activités (vente de crédits qui permettrait de financer les dispositions nécessaires pour garantir de la traçabilité et de l'origine zero-déforestation des produits, combler le manque à gagné en cas de chute des prix de marché, etc.). On notera que certains fonds climatiques visent à assurer des débouchés stables aux planteurs avec des prix préférentiels à condition que ceux-ci respectent un cahier des charges environnemental et social (tels que &Green Fund, Farmfit Fund, etc.), ils remplacent ainsi par exemple, les fonds STABEX de l'aide communautaire UE, qui n'existent plus aujourd'hui.

Enfin, différents fonds d'investissement, même s'ils ne prennent pas en compte la finance climat dans leurs mécanismes d'investissement, exigent que les projets financés attestent d'un bilan carbone positif.

f. Un potentiel de réduction des émissions de CO2

La structuration et le développement de la filière cacao en périphérie des concessions forestières ou dans leurs séries agricoles ou de développement communautaire seront envisagés au travers de :

- L'augmentation des rendements des plantations existantes par une meilleure gestion de l'ombrage et de l'entretien des plantations ainsi que par l'introduction d'intrants compatibles avec l'agriculture biologique ;
- La remise en culture des plantations qui avaient été abandonnées faute de débouchés ;
- La création de nouveaux champs sous couvert arboré dans les jachères de cultures vivrières, c'est-à-dire dans un agro-système forestier.

Un modèle de contractualisation entre planteurs et concessionnaires (comprenant des mécanismes incitatifs) pourra s'inspirer des projets REDD+ de Côte d'Ivoire (Sanial *et al.*, 2020) sera mis en place. Dans ce contexte, le planteur s'engagera à ne pas déforester de forêt primaire et à maintenir les grands arbres lors de la création de plantation de cacao en jachères en échange de conseils agronomiques, d'un appui pour une certification agricole et d'un accès privilégié au marché assurés par l'alliance entre le forestier et le chocolatier. Il est entendu par « accès privilégié », le fait que le planteur soit en contact direct avec le chocolatier (*direct sourcing*), ce qui permet aux chocolatiers d'offrir un prix plus élevé aux planteurs que ce qui a lieu aujourd'hui où un nombre d'intermédiaire important intervient dans la chaîne, et donc se rémunère au détriment du planteur.

Dans ces conditions, l'augmentation des revenus des producteurs grâce au cacao devrait permettre de 1) limiter la superficie cultivée sur brulis pour les cultures autres que le cacao ; 2) augmenter leurs rendements en cacao sur une superficie moindre ; 3) maintenir les grands arbres qui auraient été abattus en l'absence de projet. Par conséquent, ces initiatives permettront de réduire les émissions

de CO2 issues de la déforestation pour les besoins de l'agriculture sur brûlis et d'augmenter les stocks de carbone au travers du développement de plantations agro-forestières.

g. Une place pour les arbres hors forêt dans les certifications forestières

L'agroforesterie se situe à mi-chemin entre l'agriculture et la foresterie. Jusqu'à présent, les certifications forestières (PEFC et FSC) se sont cantonnées à la certification de l'exploitation forestière sur le périmètre de la concession. Toutefois les paradigmes sont en train d'évoluer vers la certification des arbres hors forêt et l'inclusion d'une approche paysagère plus large.

Il n'existe pas encore de labels de certification qui permettent de certifier à la fois une production de bois d'œuvre et de cacao mais certaines évolutions actuelles des standards laissent apparaître des opportunités en ce sens.

Ainsi, PEFC est à la recherche de modèles théoriques et visite des projets pilotes associant cacaoculture et foresterie. Toutefois, cette certification des arbres hors forêt mise en place par PEFC ne porterait que sur la dimension bois d'œuvre des systèmes agroforestiers et ne s'intéresserait pas à la dimension agricole de ces derniers. Travailler avec des milliers de petits producteurs ou des centaines de coopératives agricoles représenterait déjà un changement institutionnel majeur pour PEFC qui est plus habitué à travailler avec de grandes entreprises forestières. A long terme, et pour certifier le volet agricole des systèmes agroforestiers, PEFC réfléchit plutôt à s'allier avec des certifications agricoles existantes. Dans ce cadre, le PEFC a précisé que les entreprises forestières certifiées du Bassin du Congo initiant des projets cacao peuvent entrer en discussion avec PEFC afin d'élaborer des projets pilotes, de nourrir les réflexions en cours sur la certification des arbres hors forêts et de renforcer leurs liens avec la certification forestière.

FSC nourrit une réflexion similaire. L'objectif n'est pas de créer un nouveau standard mais plutôt d'identifier et de tester les manières dont FSC peut s'engager à l'échelle du paysage au-delà des pratiques de gestion forestière responsable. Par exemple, un outil d'évaluation et de valorisation des services écosystémiques est en train d'être testé au sein du FSC (<https://fsc.org/en/page/ecosystem-services-for-forest-managers>).

Par ailleurs, UTZ et Rainforest Alliance qui disposaient chacun de certifications agricoles responsables ont fusionné pour mettre en place un programme de certification commun. L'objectif étant d'avoir un impact plus important au niveau global, notamment en capitalisant leurs partenaires respectifs. Le nouveau programme de certification comprend également de nouvelles normes pour l'agriculture et pour la chaîne de traçabilité ainsi que pour le maintien des paysages forestiers.

h. Engagement des bailleurs de fonds

Dans le cadre de la stratégie de lutte nationale française contre la déforestation importée, l'AFD a indiqué être disposée à soutenir des sociétés forestières certifiées à développer des filières cacaoyères en collaboration avec les populations riveraines de leurs concessions au Cameroun, Congo et RDC. Des financements seront d'ailleurs directement disponibles au Nord Congo ainsi qu'en RDC (programme FONAREDD - <http://www.fonaredd-rdc.org/>, \$200 M USD) au travers de programmes spécialement dédiés à l'agroforesterie.

2. Objectifs de l'étude proposée

Ce projet vise à définir les stratégies de mise en œuvre de systèmes agroforestiers novateurs en périphérie de concessions forestières certifiées ou à l'intérieur de leurs séries agricole ou de développement communautaire.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de réduire la déforestation pour l'agriculture sur brûlis en périphérie et à l'intérieur des concessions tout en promouvant le développement local sur des bases durables. Il s'inscrit donc clairement dans les objectifs du développement durable des Nations Unies. A cet effet :

- Un cadrage et un dimensionnement des projets sera réalisé pour chacune des zones d'étude ;
- Une estimation de la réduction des émissions de CO2 par l'encadrement de projets agroforestiers axés sur le cacao sera réalisée pour les concessions de Pallisco, CIB-Olam et CFT ;
- Un *business plan* sera produit en explorant les possibilités offertes par les mécanismes de la finance climat pour chacun de ces projets ;
- Le montage d'un projet de développement agroforestier au moyen de fonds d'investissement à fort impact environnemental et social intégrant potentiellement la finance climat sera amorcé si les précédents résultats sont validés.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION

Bien que le cacao soit déjà cultivé depuis plusieurs décennies en Afrique centrale, les populations locales sont demandeuses d'encadrement et de débouchés stables pour leurs fèves. Les systèmes de culture sont actuellement très peu productifs en raison de problèmes phytosanitaires (gestion de l'ombrage essentiellement), d'intrants inappropriés et de stockage des fèves inadéquat engendrant des pourritures.

De plus et en raison du manque d'infrastructures et de leur isolement géographique, les planteurs doivent passer par de nombreux intermédiaires pour vendre leur production. Leurs prix sont donc très inférieurs aux prix auxquels les chocolatiers achètent le cacao en vue de son exportation, ce qui ne leur permet pas de générer suffisamment de revenus pour investir à l'amélioration de leur production.

Par ailleurs, et bien que la production en Afrique Centrale soit encore très faible comparée à celle de la Côte d'Ivoire, on observe dans certains pays une dynamique croissante de création de nouvelles plantations. Dans le cas du Cameroun, par exemple où l'Etat s'est engagé à développer sa culture, les planteurs de cacao sont de plus en plus encouragés par les autorités à utiliser des produits phytosanitaires alors que les foyers de déforestation pour l'agriculture augmentent.

En agissant rapidement et avant la généralisation des intrants chimiques conventionnels, il y a donc une opportunité à saisir pour encadrer cette production afin de créer un cacao à forte valeur environnementale et sociale en développant des modes de cultures qui ne se feront pas aux dépens de la forêt et qui seront compatibles avec une production agricole biologique.

A l'instar de Pallisco, dernière entreprise certifiée FSC du Cameroun, d'autres entreprises certifiées rencontrent des difficultés croissantes pour maintenir leur certificat. Les parts de marché pour les produits certifiés stagnent, les coûts de production augmentent et les organismes de certification ont des exigences croissantes, notamment concernant les activités d'appui aux populations. Différentes entreprises explorent la possibilité d'évolution de leur modèle économique via le développement d'une production agricole en collaboration avec les populations riveraines. Des revenus pourraient ainsi être générés pour financer des activités annexes à la production ligneuse et indispensables au maintien des certificats FSC et PAFC : développement social, plantations ligneuses, protection de sites remarquables et de la faune, etc.

Différents chocolatiers (Galler, Barry Callebaut) souhaitent développer des partenariats avec des entreprises du Bassin du Congo afin de produire un cacao à fort impact environnemental et social. Ce type de partenariat a déjà été mis en œuvre en Côte d'Ivoire et pourra inspirer les initiatives dans le Bassin du Congo.

En partenariat avec des chocolatiers, les entreprises forestières envisagent donc la possibilité d'intégrer l'activité cacaoyère aux activités d'exploitation forestière (depuis la collecte dans les villages jusqu'à la prise en charge par les chocolatiers). Cette activité permettra de diversifier les sources de revenus de l'entreprise, tout en renforçant les revenus des producteurs en réduisant les intermédiaires dans la chaîne de valeurs. Dans ce cadre, et sur base des résultats de l'étude de l'ATIBT, Pallisco et Barry Callebaut se d'ailleurs sont engagés à conduire un pilote de collecte du cacao dans la zone riveraine des concessions de Pallisco d'ici à la fin de l'année 2020.

D'autre part, la SNCF en partenariat avec la Brasserie des Carrières, souhaite s'approvisionner en chocolat issu de concessions gérées par des sociétés auprès desquelles elle collabore pour ses approvisionnements en bois tropical. Ce chocolat étant essentiellement destiné être consommé par les employés de la SNCF avant d'être écoulé dans ses points de vente.

L'appui au développement de la filière cacao dans les zones concernées pourra intégrer des mécanismes permettant la réduction des émissions de CO2. Dans ce cadre, les fonds d'investissement et de garantie s'appuyant éventuellement sur la finance climat constituent des financements très importants et ont clairement indiqué vouloir monter des partenariats avec des entreprises certifiées du Bassin du Congo. Certains contribuent déjà au développement de filières cacao dans des contextes similaires en Amazonie⁵.

Enfin, dans le cadre de la stratégie de lutte nationale française contre la déforestation importée, l'AFD a indiqué être disposée à soutenir des sociétés forestières certifiées à développer des filières cacaoyères en collaboration avec les populations riveraines de leurs concessions.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Avec l'appui financier de l'ATIBT et du FFEM, le consortium Eticwood SL – Gembloux Agro-Bio Tech (Université de Liège) – Pallisco étudie actuellement la faisabilité de deux projets agroforestiers cacao à destination d'entreprises forestières en Afrique de l'Ouest et centrale (Pallisco au Cameroun et Tranchivoire en Côte d'Ivoire). L'intervention proposée vise à : (i) appliquer la démarche aux cas de CIB-OLAM (Congo) et CFT (RDC), deux entreprises ayant déjà réalisé des investissements importants dans le cadre de projets de cacaoculture ; (ii) encadrer le développement de la filière cacao dans la périphérie des concessions de Pallisco, afin d'assurer les services suivants :

- Mise en place un conseil agronomique renforcé pour augmenter les rendements de cacao sur les parcelles existantes et diminuer la nécessité de création de nouveaux champs ;
- Accompagnement des planteurs dans une démarche de certification bio et UTZ/Rainforest Alliance en vue d'apporter une plus-value aux planteurs ;
- Mise en place d'un sourcing en direct pour Barry Callebaut en vue de diminuer le nombre d'intermédiaires et donc d'augmenter la part payée aux planteurs ;
- Mise en place d'un centre logistique au départ de Mindourou pour assurer les opérations de transport, séchage et conditionnement en vue d'assurer la qualité des fèves et leur homogénéité ;
- Mise en place d'un système de monitoring pour le suivi des nouvelles plantations en vue d'assurer une production *zero deforestation*.

Alors que les initiatives passées présupposaient le développement autonome de la filière par les populations locales, il est devenu évident qu'un encadrement des planteurs était nécessaire pour une production soutenue et responsable. Il convient dès lors d'actualiser les *business plans* de cette activité agroforestière pour son intégration aux activités d'exploitation forestière.

A condition d'assurer une réduction des émissions de CO2 ainsi qu'à des critères environnementaux et sociaux élevés, les fonds d'investissement souhaitent collaborer avec des entreprises forestières pour développer des filières cacao dans les zones riveraines ou les séries agricoles des concessions.

Le préalable à la mobilisation de ces fonds est une estimation de la réduction des émissions de CO2 des projets évoqués selon des scénarii de référence.

L'AFD est disposée à soutenir des sociétés forestières certifiées à développer des filières cacaoyères en collaboration avec les populations riveraines de leurs concessions.

La formulation d'un projet de développement agroforestier basé sur la finance climat et posant les bases d'un nouveau modèle économique des sociétés forestières est indispensable à la mobilisation de cet appui.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI, DES RESULTATS ATTENDUS ET DE LA METHODOLOGIE

⁵ Tel que <https://althelia.com/investment/supporting-sustainable-production-coffee-cocoa-peruvian-amazon/>

OBJECTIFS

L'**objectif principal** de ce projet est de définir les stratégies de mise en œuvre de systèmes agroforestiers novateurs en périphérie de concessions forestières certifiées.

En intégrant les services écosystémiques, dont la séquestration du carbone, et les services culturels et culturels rendus par la forêt, ce projet s'inscrit dans la volonté de réduire la déforestation en périphérie des concessions tout en promouvant le développement local sur des bases durables.

Les **résultats attendus** directement par l'étude sont les suivants :

- Un cadrage et un dimensionnement des projets pour chacune des zones d'étude ;
- Une estimation de la réduction des émissions de CO₂ liées au développement des projets agroforestiers axés sur le cacao est établie pour les concessions de Pallisco, CIB-Olam et CFT ;
- Un *business plan* est produit en intégrant un fonds d'investissement potentiellement basé sur la finance climat pour chacun de ces projets ;
- Le montage d'un projet de développement agroforestier au moyen de la finance carbone sera amorcé, si les précédents résultats sont validés.
- Un guide pour le montage de projets agro-forestiers destiné aux entreprises forestières (inspiré de l'annexe III) sera produit en incluant la mise à jour de sources de financement potentielles, l'estimation de réduction des émissions par type de projet et l'actualisation des données financières pour le montage de business plan.

MÉTHODOLOGIE

1. Cadrage et dimensionnement des projets

Cette première étape du projet visera à définir clairement le périmètre de chacun des trois projets proposés. Dans ce cadre, l'ensemble des éléments pour le montage des business plans et l'estimation des réductions d'émission sera récolté et analysé.

Cette analyse permettra de faire un premier état des lieux de chacune des zones afin de définir les objectifs de chacun des projets en termes de modalités de réduction de la déforestation, quantité de production de cacao à envisager, de superficie, du nombre de bénéficiaires, etc.

2. Estimation de la réduction des émissions de CO₂ liées au développement des projets agroforestiers CFT, CIB-OLAM et Pallisco

Le diagnostic effectué à l'étape précédente permettra de définir les impacts des projets sur la réduction de la déforestation et l'estimation des réductions d'émission sur la base de données d'activités collectées sur les sites et de facteurs d'émissions estimés à partir des données disponibles au niveau national et régional.

Ce calcul de réduction des émissions lié au coût à la tonne de séquestration de carbone seront nécessaires pour intéresser les investisseurs se basant sur ces critères afin d'identifier les sources de financement climat potentielles.

3. Identifications des sources de financements potentielles et de leurs conditions d'accès pour chacun des projets agroforestiers

Une première référencement des sources de financement disponibles a été réalisée lors de l'étude ATIBT (Sanial *et al*, 2020). Sur cette base, les experts identifieront les investisseurs potentiels (privés et/ou publics) pour chacun des projets en fonction de la réduction des émissions anticipées, du coût de la séquestration de carbone, de la nécessité de certifier la réduction des émissions selon un standard reconnu défini, ainsi que des critères sociaux et environnementaux propres à chaque investisseur. Le standard de certification des émissions et la satisfaction de ces critères sociaux et environnementaux auront un coût qui conditionnera la faisabilité des projets et devra être intégrée au montage des *business plans*.

4. Montage de *business plans* pour les projets agroforestiers CFT, CIB-OLAM et Pallisco

Il s'agira d'étudier la possibilité de développer une filière de cacao responsable produit dans ou en périphérie des concessions forestières. En particulier, les potentialités de (1) convertir les plantations existantes dans les finages des villages riverains en systèmes agroforestiers et (2) produire et commercialiser le cacao de ces plantations seront évaluées.

Ces études s'appuieront sur :

- La bibliographie compilée par CIB-OLAM dans le cadre du projet PND Cacao ;
- La cartographie et les images satellite des concessions ainsi que des connaissances des équipes de sociologues des entreprises ;
- Des visites de terrain dans les zones de production de cacao (Cameroun, Congo et RDC) et des échanges avec les planteurs ;
- Les informations collectées dans le cadre du projet ATIBT : acteurs mobilisables dans les pays cibles, certifications adaptées, coûts de production et de marché, financements potentiels.

Ces business plans intégreront :

- La faisabilité institutionnelle et légale pour la configuration des projets agroforestiers (avec une définition des rôles et responsabilités des acteurs : planteurs – forestiers – chocolatiers – investisseurs) ;
- Une clé de répartition des risques et bénéfices de l'activité agroforestière entre acteurs ;
- Les modalités de mobilisation des fonds d'investissement et de garantie afin d'envisager le financement à long terme des systèmes agroforestiers. Les possibilités de mise à disposition de crédits aux planteurs, par exemple au travers du préfinancement de l'achat des fèves dans l'attente de la mise en production des plants seront étudiées ;
- Les coûts de certification propres aux projets de séquestration de carbone selon les standards demandés par les investisseurs (tels que VCS, Gold Standard ou Plan Vivo) ;
- Les modalités de certification adaptables à l'agroforesterie (bio, étiquable, fairtrade, zéro déforestation) et éventuellement la mise en place d'un pilote avec FSC ;
- La proposition d'un cahier des charges pour les plantations afin de se conformer aux normes de certification retenues ;
- Un volet sur la sécurisation foncière des plantations en vue de prévenir les conflits fonciers ;
- Une définition des critères de sélection des planteurs pour leur intégration aux projets agroforestiers ;
- Les modalités de maintien de la traçabilité du cacao pour assurer le modèle *bean to bar*.

Les *business plans* pour le développement de filières cacao responsables seront notamment validés sur base d'un voyage d'étude avec les partenaires chocolatiers sur les plantations riveraines de l'un des projets concernés. Ce voyage sera réalisé au Congo ou en RDC étant donné la collaboration déjà existante entre Barry Callebaut et Pallisco au Cameroun.

5. Formulation d'un projet de développement agroforestier intégrant la mobilisation d'un fonds d'investissement intégrant éventuellement la finance climat

Si les précédents résultats sont validés, le consortium déposera au moins un projet de développement agroforestier permettant de valoriser les services écosystémiques au travers des fonds d'investissement ou de garantie auprès de l'AFD.

6. Production d'un guide pour le montage de projets agro-forestiers destiné aux entreprises forestières

Sur la base du guide produit dans le cadre du projet ATIBT-FFEM, un rapport final de projet, sera réalisé en mettant à jour les sources de financement potentielles, l'estimation de la réduction des émissions par type de projet retenu et l'actualisation des données financières pour le montage de business plan.

CHRONOGRAMME

Mois	Activités
1 et 2	Lancement du cadrage et du dimensionnement des projets Etablissement du protocole de réalisation de l'estimation de la réduction des émissions Définition des modalités de partenariat des fonds d'investissement
3 à 5	Missions sur les sites de CIB-OLAM / Pallisco / CFT pour la compilation de la documentation, visites des plantations, encadrement du pilote Pallisco – Barry Callebaut
6 à 8	Etablissement des estimations de réduction pour les entreprises CIB-OLAM / Pallisco / CFT
9 et 10	Visite d'échange avec les partenaires chocolatiers sur l'une des concessions Montage des <i>business plans</i>
11 et 12	Formulation d'un projet de développement agroforestier intégrant des fonds d'investissement utilisant éventuellement la finance carbone Dépôt du projet auprès de l'AFD Rédaction du rapport de projet

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les bénéficiaires, partenaires et autres parties prenantes à l'étude sont les suivants :

- **Les bénéficiaires** du projet seront :
 - Les populations riveraines de CFT, Pallisco, CIB-Olam, et des autres entreprises forestières intéressées par le montage de projets agroforestiers ;
 - CFT, Pallisco et CIB-Olam qui bénéficieront directement de ce projet pour définir une stratégie de mise en œuvre de systèmes agroforestiers novateurs en périphérie de leurs concessions en collaboration avec les populations riveraines ;
 - Les autres entreprises forestières du Bassin du Congo certifiées ou investies dans une démarche de certification intéressées par le montage de projets agroforestiers ;
 - Les Etats concernés qui grâce à la pérennisation des activités des sociétés forestières continuera à percevoir les taxes forestières ;
 - Le FSC qui pourra éventuellement tester la mise en place d'un projet agroforestier pour la certification des arbres hors forêt ;
- **Gestion du projet** :
 - **Eticwood SL** est le représentant et le *leader* de ce consortium. Pour la réalisation de l'étude, l'entreprise assurera la coordination, la gestion administrative et la mise en œuvre des activités. Au sein de l'équipe, un ingénieur forestier *senior* aura la charge de la réalisation de l'étude et de la rédaction des livrables. Un expert en montage de projets carbone appuiera l'équipe de projet pour l'estimation de la réduction des émissions ainsi que les discussions avec les investisseurs. J. Laporte sera responsable de la coordination entre les partenaires et appuiera les volets techniques lié à la gestion forestière et la traçabilité du cacao.
 - **Université de Liège – Gembloux Agro-bio Tech** est le partenaire technique et scientifique de ce projet. Il suivra l'avancée de l'étude, appuiera la mise au point de sa stratégie et des recommandations, permettra d'élargir le réseau d'acteurs interrogés, offrira une validation scientifique aux propositions techniques émanant de l'étude de faisabilité et participera à la conception des livrables. JL. Doucet, professeur en foresterie et agroforesterie, apportera son expertise en particulier sur les thématiques forestières et agroforestières alors que B. Haurez, chargée de cours en agronomie tropicale, se concentrera plus spécialement sur les parties agricoles et socio-économiques.

- **Les partenaires techniques** seront les suivants :
 - **Chocolatiers Barry Callebaut et Galler**, pour l'appui à la définition des modalités de conditionnement, séchage des fèves ainsi qu'aux conseils agronomiques pour l'augmentation des rendements culturaux.
 - **Chocolatier Barry Callebaut et Pallisco** pour la mise en œuvre du pilote de récolte – traitement du cacao dans la zone riveraine des concessions.
 - **Brasserie des Carrières et SNCF Réseau** pour la validation de principes de commercialisation du chocolat sur le réseau SNCF ainsi que pour la mise en relation avec les différentes structures dans lesquelles la SNCF est active (AFD et AFB, plateforme genre et biodiversité, Ministère de l'Environnement) afin de faciliter les futures recherches de financement.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

Les objectifs visés par l'étude s'intègrent *in fine* dans une démarche d'éco-certification par l'ambition de valoriser durablement les ressources autres que le bois présentes dans les concessions et d'appuyer le développement de leurs communautés riveraines.

Ces objectifs visent ainsi directement à répondre aux Principes 4 et 5 du FSC :

Principe 4 : RELATIONS COMMUNAUTAIRES ET DROITS DES TRAVAILLEURS

Les opérations de gestion forestière doivent préserver ou améliorer le bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des communautés locales.

Principe 5 : BIENFAITS DE LA FORÊT

Les opérations de gestion forestière doivent encourager l'utilisation efficace des différents produits et services de la forêt pour garantir la viabilité économique ainsi qu'une large variété de bienfaits environnementaux et sociaux.

Ils visent également à répondre aux Principes 6, 7 et 8 du PAFC :

Principe 6 : *L'organisation exerce ses activités forestières de manière durable au sein de l'UGF*

Principe 7 : *L'organisation exerce ses activités de manière à minimiser ses impacts sur la biodiversité et sur les fonctions de protection de la forêt*

Principe 8 : *L'organisation contribue à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales et des peuples autochtones affectés*

Signalons enfin que le PEFC est à la recherche de modèles théoriques et visite des projets pilotes associant cacaoculture et foresterie. Dans ce cadre, le PEFC a précisé que les entreprises forestières certifiées du Bassin du Congo initiant des projets cacao peuvent entrer en discussion avec PEFC afin d'élaborer des projets pilotes, de nourrir les réflexions en cours sur la certification des arbres hors forêts et de renforcer leurs liens avec la certification forestière.

FSC nourrit une réflexion similaire. L'objectif n'est pas de créer un nouveau standard mais plutôt d'identifier et de tester les manières dont FSC peut s'engager à l'échelle du paysage au-delà des pratiques de gestion forestière responsable.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

L'intervention répond au second résultat attendu du cadre logique du PPEFC : « la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée ». Il répond plus particulièrement à l'activité « appuyer le volet social » et aux sous-activités : « appuyer la mise en œuvre de plans de développements locaux », « intensification de l'agriculture », « appuyer les filières de PFNL et agricoles ». En effet, le projet va venir en appui aux entreprises du secteur forestier dans le développement d'activités créatrices de revenus au bénéfice des populations riveraines aux concessions forestières.

Ces activités pourront avoir des impacts aux niveaux suivants :

- **Ecologique** : 1) diminution des besoins en terres cultivables grâce à une meilleure valorisation des terres cultivées ; 2) maintien des services écosystémiques (limitation de l'érosion, diminution de la dégradation des sols, régulation climatique, etc.) par la préservation ou la remise en état du couvert forestier grâce à la pratique de l'agroforesterie
- **Socio-économique** : 1) développement de projets agricoles créateurs de revenus pour les populations riveraines aux concessions ; 2) utilisation de la finance carbone pour le développement de nouveaux modèles économiques ; 3) développement de nouvelles sources de financement pour les projets spécifiques à la certification (développement communautaire, lutte anti-braconnage, plantations forestières)

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

L'hypothèse essentielle conditionnant la mise en œuvre de l'intervention concerne la pleine collaboration des partenaires de l'étude ainsi que des entreprises pilotes (Pallisco, CIB-OLAM, CFT) pour l'accueil sur les sites forestiers, la validation des analyses et la fourniture d'informations. Dans ce cadre, des accords de partenariats ont déjà été formalisés avec les principaux intervenants.

Les autres risques liés à la mise en œuvre du projet sont inhérents à la gestion de projet et au travail de terrain en Afrique centrale, principalement les volets logistiques et sécuritaires. L'équipe sera constituée d'experts ayant une expérience avérée dans la thématique sur laquelle ils interviendront. Les entreprises partenaires appuieront l'équipe pour la logistique et la mise en œuvre de l'étude de terrain dans leurs pays respectifs.

Enfin, la situation sanitaire actuelle devra être suivie de très près afin d'évaluer les possibilités de mise en œuvre de l'étude sur les trois pays concernés.

14. BUDGET DETAILLE DE L'INTERVENTION

Veillez fournir un budget détaillé du projet au format Microsoft Excel (**annexe III du modèle de Convention**) et le joindre à cette candidature. Lorsqu'une partie des fonds du projet sera issue d'une autre entité que PPEFC, veuillez-vous assurer que ces contributions sont clairement identifiées et imputées. Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les catégories de budget. **Le budget doit impérativement être libellé en EURO**

15. CADRE LOGIQUE DE L'INTERVENTION

Veillez démontrer à l'aide de **l'annexe VIII** que l'intervention s'inscrit bien dans le cadre logique du Programme tel que présenté à l'annexe IX.

CHECKLIST avant envoi à l'adresse email ***ppecf.comifac@gmail.com***

Avant d'envoyer votre proposition, veuillez vérifier que votre demande est complète en contrôlant les points suivants :

- Le formulaire (annexe I) de demande et ses annexes (III et VIII) sont complets et remplis conformément aux instructions fournies dans le formulaire de demande.
- Le formulaire de demande (Annexe I) et les annexes (III et VIII) appropriées sont soumis en version électronique (sur format word et excel exclusivement).
- Les trois annexes (I, III et VIII) sont rédigées en français.
- Le budget et les sources de financement escomptées éventuelles sont présentées selon le format du formulaire de demande (annexe III) et libellés en Euros (€).
- Les informations fournies dans le cadre logique de l'intervention (annexe VIII) sont présentées de manière claire et suffisamment détaillées pour faciliter une gestion et un contrôle efficaces du Programme et l'établissement de rapports d'avancement.
- La Charte du Programme (annexe II) applicable au contrat a été étudiée avec attention, si bien qu'avant de s'engager dans la préparation de l'Intervention, votre organisation est informée de ses droits et obligations dans le cas où votre proposition satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation administrative et technique et où un contrat est proposé à votre organisation.